



CyrilDechegneConsulting

AGENDA MEDICO-SOCIAL SUD-OUEST

Newsletter

N° 190

28/10/2024

Pour lire l'Agenda, cliquez [ici](#)

ACTUALITES FINANCES ET BUDGET

- **Annexe activité**

Rappel : Au 31/10 au plus tard, les Ehpad devront déposer leur annexe activité et ouvrir ainsi leur EPRD 2025.

- **PLFSS 2025 : les 1ères pistes**

Dans le détail, les dépenses relatives aux établissements et services pour personnes âgées sont en **hausse de 6 % par rapport à 2024** (+ 1,5 Md€). Le gouvernement entend en effet « *répondre aux difficultés financières des Ehpad tout en améliorant et diversifiant l'offre de lieux de vie pour les personnes âgées* ». Ces crédits en hausse doivent « *permettre le recrutement d'environ 6 500 professionnels supplémentaires en Ehpad, poursuivant et amplifiant le rythme pour l'atteinte de 50 000 ETP supplémentaires à l'horizon 2030* ».

- ✓ **Tarifification des Ehpad**

Le PLFSS prévoit des moyens pour l'expérimentation de la réforme de la tarification des Ehpad et USLD (unités de soins de longue durée) dans 23 départements. À partir du 1er janvier 2025, et pour une durée de 4 ans, ces structures percevront un forfait global unique relatif aux soins et à l'autonomie en remplacement des actuels forfaits soins et dépendance. En outre, dans le cadre du « Ségur de l'investissement », 140 millions d'euros (M€) supplémentaires seront consacrés à 4 priorités :

- transformation des Ehpad pour les ouvrir sur la cité ;
- accélération du développement de l'habitat intermédiaire
- amplification du soutien aux Ehpad ultramarins
- appui aux transitions écologiques des établissements.

[A suivre](#)

- **Et les premières inquiétudes des fédérations (extrait d'un communiqué de 13 fédérations)**

« Dans un second temps, les fédérations et organisations constatent que l'ONDAM personnes âgées progresserait de +1,6 milliards d'euros en 2025, soit une augmentation de près de 10 % (par rapport à l'ONDAM 2024 rectifié à la baisse à 16,1 milliards d'euros). Cette augmentation laisse toutefois planer le doute sur le taux de reconduction en 2025. Enfin, le cadre des dispositifs sociaux du PLFSS 2025 est inquiétant, les fédérations et organisations notent des coupes importantes et lourdes de conséquences. L'impact, du côté du secteur privé des baisses d'exonération de charges et du côté du secteur public de l'augmentation du taux de charges CNRACL, aura un effet budgétaire et financier dévastateur qui aura des conséquences sur l'emploi.

À la veille de l'examen du PLFSS 2025, les pouvoirs publics doivent tenir compte de l'appel collectif des fédérations et organisations, dont les structures qu'elles représentent sont de plus en plus dans l'incapacité de faire face à l'urgence démographique. Sans un financement adéquat, le secteur du grand âge ne pourra pas répondre au choc démographique de la prochaine décennie ».

- **PLFSS 2025: davantage de départements pourront expérimenter la fusion des sections soins et dépendance**

Le texte prévoit de relever à **23** le nombre maximal de départements pouvant s'engager dans l'expérimentation à compter du 1er janvier 2025, au lieu des **20** initialement prévus dans la LFSS 2024, et ce afin de s'adapter au nombre élevé de candidatures.

- **Des crédits pour 10 ARS afin de réévaluer la perte d'autonomie et le besoin en soins des résidents d'Ehpad**

La CNSA alloue 1,25 million d'euros pour aider 10 ARS à augmenter la fréquence des validations Aggir et Pathos des Ehpad, en soutenant le financement de formations des médecins coordonnateurs à ces outils.

ACTUALITES OUTILS et IDEES NOUVELLES

- **Rappels des valeurs du point moyen et GMP**

Pour se situer et comprendre vos différences. Il est rappelé que la valeur moyenne des GMP départementaux fixés pour 2023 est de 740. La moitié des départements ont un GMP moyen compris entre 724 et 758. Quant à elle, la valeur moyenne du point GIR atteint 7,47 euros.

[Carte de tarifs](#)

ACTUALITES QUALITE ET GESTION DES RISQUES

- **Le BABA de l'évaluation : site HAS**

Vous allez bientôt devoir lancer une évaluation, tous les documents importants à connaître sont dans ce lien et tout cela a été placé sur notre site internet dans la nouvelle rubrique « bibliothèque ».

- **Nouveautés sur les cotations des évaluations avec Synaé**

Dans une note technique en date du 09/10/2024, la HAS précise le système de cotation des évaluations avec le référentiel Synaé. Envoyé aux évaluateurs, cette note précise par chapitre les situations dans

lesquelles, la cotation va de 1 à *. La résultante risque à court terme de revoir les cotations à la baisse suite à un premier bilan avec des notes oscillant entre 3.61 et 3.74 en moyenne.

- **Fiches sur le risque infectieux**

Vie en collectivité, fragilité des résidents, interventions extérieures : le risque infectieux en Ehpad résulte de mécanismes complexes et intriqués, souligne Santé Publique France. Pour aider les établissements à limiter ce risque, le réseau des Centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (Cpias) met à leur disposition des dizaines de fiches pratiques thématiques.

ACTUALITES JURIDIQUES ET ETUDES

- **Etude de la Drees pour mesurer les besoins en personnel médico-social pour accompagner des personnes âgées en perte d'autonomie.**

En 2030, 20,6 millions de seniors de 60 ans ou plus vivront en France, soit 1,9 million de plus qu'en 2023, dont un accroissement de 1,7 million de seniors âgés d'au moins 75 ans.

À domicile, ce besoin d'aide a été évalué en 2021 à 27 millions d'heures de temps de travail d'aides à domicile par mois, ce qui correspond à 179 400 équivalents temps plein (ETP) au total, soit 0,2 ETP pour chaque bénéficiaire de l'APA. Le besoin d'aide varie toutefois en fonction du niveau d'autonomie des personnes âgées.

En établissement, les personnes accueillies sont « *dans des situations de perte d'autonomie plus marquées qu'à domicile, mais aussi plus hétérogènes et nécessitant des prises en charge spécifiques* », souligne l'étude. Leur besoin d'accompagnement est estimé directement en ETP de personnel, qu'il soit soignant ou non soignant. La Drees estime ainsi qu'en moyenne, « *un résident en établissement correspond à un besoin de 0,7 ETP* ». **Autrement un ratio nécessaire de 0.70 !**

Dans les Ehpad et les unités de soins de longue durée (USLD), le personnel soignant quotidien (AS, AES...) « *représente 35 ETP en moyenne, soit 40 % et 49 % des effectifs en moyenne respectivement. Il y est très majoritairement composé d'aides-soignants* ». Le personnel soignant spécialisé, moins présent dans les Ehpad (15 % des ETP) et presque absent des structures moins médicalisées (résidences autonomie, Ehpa et accueils de jour), « *est composé principalement d'infirmiers et de cadres infirmiers* ». Enfin, le personnel non soignant représente 44 % du personnel en Ehpad (professions paramédicales, services généraux). De façon générale, le besoin en ETP augmente proportionnellement avec le niveau de perte d'autonomie des seniors. En effet, pour un senior en GIR 1, le besoin en ETP supplémentaire est de 0,8 en établissement, contre 0,6 ETP d'aide à domicile pour un senior en perte d'autonomie à domicile. Pour un senior en GIR 4, la différence est plus importante : 0,6 ETP supplémentaire en établissement, contre 0,1 ETP d'aide à domicile.

Que ce soit à domicile ou en EHPAD, nous sommes encore loin de ces ratios !, il y a encore du travail et des financements à trouver.

- **Etude sur les taux d'occupation (TO) des Ehpad de 2019 à 2023.**

Clairement, ceux-ci n'ont jamais réussi à retrouver leur TO d'avant la crise Covid. La région Île-de-France connaît la situation la plus dégradée, tout comme les secteurs commercial et public hospitalier.

Décidément, les Ehpad n'arrivent pas à se remettre de la crise du Covid. Ainsi, on apprend qu'au dernier trimestre 2019, juste avant l'arrivée du Covid, le TO des Ehpad était de 93,4 %. 4 ans plus tard, la moyenne nationale n'atteint même pas les 89 %.

Comme d'habitude, une moyenne (88,8 % au 3e trimestre 2023) cache des fortes disparités. Sur le plan géographique, on observe un différentiel de 8 points entre la région au taux d'occupation le plus élevé (Pays-de-la Loire, 92,3 %) et celle au TO le plus bas (Île-de-France, 84,4 %). Parmi les raisons (outre

l' « ehpad bashing », le virage domiciliaire), nous pouvons noter l'augmentation du nombre de décès en Ehpad (7 494 en 2019, 8 575 en 2022). La Fondation Partage et vie (associatif) a constaté sur 2019-2023 une baisse de 25 % de la durée moyenne de séjour en Ehpad alors que Clariane (commercial) parle d'une baisse de 9 % sur 2020-2023...

ACTUALITES DU CABINET

Le cabinet est enfin certifié Qualiopi et nous allons relancer les formations dans les prochaines semaines :

Au programme :

- Analyse financière : mode d'emploi (novembre-décembre 2024 : 2 jours)
- Réussir son PPI et s'assurer de la faisabilité d'une opération de restructuration ou de création
- Appréhender son évaluation avec sérénité en maîtrisant le référentiel Synaé (1 jour)
- Remplir avec efficacité son ERRD (février-mars 2025) : Tableaux de bords à créer, stratégie à développer...
- EPRD en période contrainte : Comment l'optimiser (aide à l'élaboration, à la compréhension) pour élaborer un diagnostic fiable (mai 2025)
- Et d'autres à venir

Dès maintenant, si vous êtes intéressés faites-vous connaître pour prendre les renseignements à cyril@cyrildechegne.fr

Nouveautés : Face au rappel de cotation de la HAS envers ces évaluateurs, nous proposons un nouveau module d'intervention :

- **Evaluateur(s) avec le référentiel Synaé, nous proposons une préparation à cette évaluation** au sein de vos équipes. Cette préparation peut prendre différente forme :
 - Format 1 jour : Au sein de votre établissement : matinée : Rappel des particularités du référentiel Synaé, focus sur les éléments de preuve et la cotation, présentation d'un type de planning pour favoriser votre préparation. Après-midi : démarrage de l'autoévaluation sur Synaé sur la thématique de la gouvernance.
 - Format 2 jours : En binôme avec une IDEC, nous intervenons sur le mode d'une évaluation blanche afin de vous préparer au mieux au jour J.

ACTUALITES RESSOURCES HUMAINES

• **Vers un plafonnement des rémunérations des intérimaires en établissements publics ?**

Afin de maîtriser les charges de personnel dans les ESSMS publics, le gouvernement souhaite plafonner le montant des rémunérations versées aux professionnels de santé non médicaux intérimaires (infirmiers, aides-soignants...). Cette mesure figure dans le PLFSS 2025, qui doit être discuté à l'Assemblée nationale à compter du 28 octobre.

Ce plafonnement s'appliquerait pour les catégories de professionnels pour lesquelles « il existe un écart significatif entre le coût de la prestation d'intérim et la rémunération des personnels statutaires ». Seraient concernés les ESSMS publics relevant des champs du grand âge, du handicap et de la protection de l'enfance. **A suivre**

COUP DE POUCE

- **Recherche alternance septembre 2025**

Parce que préparer c'est rendre les choses plus faciles, je vous fais passer la demande d'une connaissance :

« Actuellement étudiante en école de commerce à AMOS Toulouse (Master 2), je suis à la **recherche d'une alternance (poste de direction adjointe) pour d'entrer dans une nouvelle formation en Septembre 2025**. Cette dernière permettra d'obtenir un certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale « CAFDES ».

Si ce profil vous intéresse, merci de revenir vers moi, je vous ferai suivre CV + lettre de motivation.

- **Directeurs (trices) en devenir**

Intervenant en Mastère Spécialisé « Structures Sanitaires et Sociales » à la TBS de Toulouse, des futurs directeurs (trices) viennent d'obtenir leur diplôme. Si vous êtes intéressés et en fonction des lieux géographiques » et de vos besoins, je peux vous mettre en relation. J'ai quelques jeunes diplômés en recherche de poste de direction ou de direction adjointe.

ACTUALITES USAGERS ET AMELIORATION PRISE EN CHARGE

- **Un regard sur l'eypad de Kersalic : 3 vidéos pour mieux comprendre (commencer par la 3^e cela sera plus constructif)**

Une vision qui fait du bien.

Regarder ces 3 vidéos : [1](#) plutôt généraliste, la [seconde](#) avec des exemples concrets arrêtez vous autour 2.20 minutes, 3 ; 3.40 et 10 minutes (entre nous insister sur les propos de la directrice), [la 3^e](#) qui explique le projet de cet eypad.

- **Co-construire et repenser l'entrée en EHPAD avec les résidents**

L'entrée en EHPAD est une étape bouleversante dans le parcours de vie d'une personne. Le choix par la personne d'une structure puis l'accueil au sein de cette dernière sont des éléments essentiels pour lui permettre d'aborder plus sereinement son intégration et sa vie dans son nouveau domicile. Bien souvent, les supports de présentation des établissements dédiés aux personnes âgées ne sont pas adaptés. Ils sont rédigés par l'institution, avec le regard de l'institution.

Lors d'un appel à projet (CNSA), l'EHPAD André Compain (Charente) a décidé de co-construire et de repenser avec les résidents, le livret d'accueil. Il s'agit de réaliser de courtes vidéos reprenant les thématiques du livret d'accueil et de la charte des droits et libertés, pour permettre aux nouveaux résidents et à leur famille de mieux appréhender leur arrivée en établissement et de manière plus apaisée. Ces vidéos permettront de partager la vision qu'ont les résidents de leur établissement, avec franchise tant sur les aspects positifs que sur les désagréments pouvant être liés au fonctionnement institutionnel ou autre.

- **Réflexions sur l'habitat inclusif**

Officiellement issu de la loi Elan (2018), les habitats dit "inclusifs" qui pourraient se résumer à de : l'habitat partagé destiné aux personnes en perte d'autonomie, de la colocations, l'habitat intergénérationnel ou encore béguinages, ont en commun un mélange d'espaces privés (la chambre a minima) et collectifs (cuisine, salon, jardin...), avec un accompagnement plus ou moins renforcé.

"De multiples réflexions" sur le financement et le développement de l'habitat partagé "sont d'ores et déjà engagées, même si, pour l'heure, son poids relatif dans le parc immobilier reste mesuré",

Un groupe de travail « think thank » a défini "4 leviers d'actions pour faire de l'habitat partagé un accélérateur d'une meilleure prise en charge des pathologies neuro-évolutives":

- ✓ "Faire de l'habitat partagé un amortisseur de choc du changement de domicile, en ouvrant la voie à une appropriation progressive du sujet de l'habitat." Par exemple, avec la création d'"un outil diagnostic et panoramique permettant [...] d'évaluer les alternatives de prise en charge pour chaque individu et à chaque stade d'évolution de la maladie, en apportant une vision à 360° et graduée". Cet outil serait diffusé "par les généralistes, les gériatres et les acteurs de l'aide à domicile".
- ✓ Faire de ce modèle d'organisation "une source d'inspiration pour l'ensemble des pratiques d'accompagnement au domicile". Par exemple, en réfléchissant sur les possibilités et capacités de l'habitat partagé à s'insérer dans la continuité des Ssiad
- ✓ "Développer une communication positive et pédagogique sur le sujet de l'habitat partagé pour renforcer son influence" constitue le troisième "levier" identifié.
- ✓ Enfin, il convient de "consolider le potentiel de l'habitat partagé pour en faciliter sa pédagogie auprès des décideurs et financeurs publics et institutionnels".

- **Synthèse proposée par « Citoyennâge Occitanie »**

Présentée en septembre, voici la synthèse des travaux menés au sein de 31 Ehpad de la région. Les participants se sont interrogés sur des sujets très concrets, et abouti à des leviers d'action précis.

Des réflexions qui, associées à celles de Citoyennâge Ile-de-France, permettent de dresser une liste de ce que veulent les résidents :

- ✓ rester acteurs et maîtres de leurs vies ;
- ✓ voir leur volonté systématiquement recueillie, notamment à l'entrée en établissement ;
- ✓ être force de proposition et que les décisions importantes soient discutées ensemble ;
- ✓ être libre d'aller et venir, tout simplement ;
- ✓ ne plus être considérés comme des objets de soins ;
- ✓ conserver les mêmes droits qu'à domicile (recevoir qui on veut, quand on veut, avoir un animal de compagnie) et dans les mêmes conditions ;
- ✓ être accompagnés par du personnel formé à l'écoute et la communication verbale et non verbale ;
- ✓ être informé systématiquement pourquoi tel ou tel acte est pratiqué ;
- ✓ bénéficier de plus de sorties dans la semaine pour tisser de nouvelles relations avec le voisinage ;
- ✓ Être davantage consultés par les pouvoirs publics ;
- ✓ que les professionnels aient le temps de prendre soin de leur apparence ;
- ✓ bénéficier de plus de vie sociale et culturelle au quotidien ;
- ✓ que les activités proposées aient un sens et prennent en compte la diversité des personnalités ;
- ✓ que la question du prix ne soit plus taboue et qu'elle soit débattue pour trouver les moyens de le réduire.

AGENDA NATIONAL

- **[AGE 3 et Handicap le 28 novembre à Labège \(31\)](#)**

Pourtant, et bien que considéré comme un risque, le rejet des Ehpad représente peut-être une opportunité. C'est en tous cas le thème que nous vous proposons pour cette année 2024. Poser les bases d'un modèle différent pour accueillir et prendre soin, redonner du sens et de l'attractivité, transformer un risque en opportunité.

AGENDA OCCITANIE

- **France Alzheimer Haute Garonne**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site et ce [lien](#)).

Informations au 05 61 21 33 39

- **France Alzheimer Aveyron**

Propose de nombreuses activités (thé dansant, café mémoire, groupes de parole, formation des aidants...) chaque mois ([consulter](#) le site).

- **France Alzheimer 81**

Propose des « café mémoire » chaque mois ([consulter](#) le site).

- **Pôle Alzheimer Pyrénées-Orientales**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter](#) le site).

Informations au 04 68 52 22 22

AGENDA AQUITAINE / LIMOUSIN / POITOU-CHARENTE

- **Comité départemental d'Intervention et d'Animation Pour l'Autonomie (CIAPA)**

Propose de nombreuses activités diverses chaque mois ([consulter le site](#)).

Renseignements et inscriptions auprès du CIAPA au 05 59 80 16 37, par mail ciapa@ciapa.fr ou auprès du Pôle Autonomie Haut Béarn et Soule au 05 59 10 00 76.

- **France Alzheimer Gironde**

Propose de nombreuses activités chaque mois ([consulter le site](#)).

Informations au 05 56 40 13 13

Cyril Dechegne Consulting
Formation et conseil en gestion financière et évaluation qualité en EHPAD
Evaluateur Externe (AFNOR)
2 chemin de Garric 31200 TOULOUSE
Tél: 05 61 06 91 65 -
info@cyrildechegne.fr
[Site internet](#)

Directeur de la publication : Cyril Dechegne

Rédacteur : Cyril Dechegne

Pour vous inscrire à l'agenda médico-social du sud-ouest, il suffit de nous renvoyer un mail à info@cyrildechegne.fr avec la mention « inscription » ou aller directement sur le [site internet](#)